

33MB

Société par actions simplifiée au capital de 500 euros
Siège social : 5 avenue de Quincy – 77380 COMBS-LA-VILLE
935 324 426 RCS Melun
(la « **Société** »)

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES ASSOCIES
EN DATE DU 11 SEPTEMBRE 2025**

_____ *Début de l'extrait* _____

[...]

DEUXIEME RESOLUTION

Nomination d'un Directeur Général et limitation de ses pouvoirs

L'Assemblée Générale,

connaissance prise du rapport du Président,

décide de procéder à la nomination de :

- **Madame Xuan LE PERRIER**, née le 7 mai 1968 à Abidjan (RCI), demeurant [REDACTED]

et ce, pour une durée indéterminée à compter des présentes.

Puis, **décide** de limiter les pouvoirs du Directeur Général ainsi qu'il suit :

Le Directeur Général de la Société est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs que la loi et les Statuts attribuent expressément aux associés,

A titre de règlement intérieur non opposable aux tiers, le Directeur Général ne peut, sans l'accord préalable du Président, effectuer les opérations suivantes :

- [...].

Cette résolution est adoptée.

TROISIEME RESOLUTION

Limitation des pouvoirs du Président

L'Assemblée Générale,

connaissance prise du rapport du Président,

décide de limiter les pouvoirs du Président ainsi qu'il suit :

Le Président de la Société est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs que la loi et les Statuts attribuent expressément aux associés.

A titre de règlement intérieur non opposable aux tiers, le Président ne peut pas sans l'accord préalable du Directeur Général (le cas échéant), effectuer les opérations suivantes :

- [...].

Cette résolution est adoptée.

QUATRIEME RESOLUTION

Refonte des statuts concomitante à l'entrée d'un second associé et la nomination d'un Directeur Général

L'Assemblée Générale,

connaissance prise du rapport du Président,

décide de refondre les statuts et de refléter notamment les modifications requises par l'adoption des résolutions qui précèdent à l'effet notamment de :

- redéfinir les modalités de gouvernance,
- redéfinir les modalités de prise de décisions collectives,
- insérer des procédures de préemption et d'agrément,
- supprimer les modalités relatives à la constitution.

Cette résolution est adoptée.

CINQUIEME RESOLUTION

Pouvoirs pour formalités à accomplir

L'Assemblée Générale,

connaissance prise du rapport du Président,

décide de donner tout pouvoir au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié(e) conforme du présent procès-verbal, afin d'accomplir toute formalité légale prescrite par la loi.

Cette résolution est adoptée.

_____ *Fin de l'extrait* _____

* *
*

Pour copie certifiée conforme :

Signé par :

EDC9A8D2FE0C460...

Monsieur Miguel Berthelot
Président